

CIRCULAIRE

CIR-20/2020

Document consultable dans Médi@m

Date :

22/06/2020

Domaine(s) :

dossier client prof. de santé

Nouveau	☒
Modificatif	☐
Complémentaire	☐
Suivi	☐

Objet :

Présentation de l'outil Rézone CPTS

Liens :

Cir-3/2020

Plan de classement :

P04

Emetteurs :

DDGOS DDO

Pièces jointes : 2

à Mesdames et Messieurs les

☒ Directeurs	☒ CPAM	☒ CARSAT	☒ Cnam
☐ Agents Comptables	☐ UGECAM	☒ CGSS	☐ CTI
☒ DCGDR			
☒ Médecins Conseils	☒ Régionaux	☒ Chef de service	

Pour mise en oeuvre immédiate

Résumé :

Dans le cadre du déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), l'Assurance maladie a développé l'outil web Rézone-CPTS qui vise à aider les porteurs de projets à élaborer leur diagnostic territorial. Cette première version de l'outil a vocation à être enrichi de nouveaux indicateurs dans les mois à venir.

L'objet de la circulaire est de présenter cette première version de l'outil Rézone CPTS.

Mots clés :

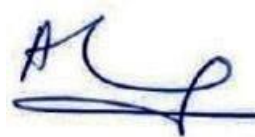
CPTS ; ACI ; Cartographie ; Territoires ; Diagnostic territorial ; Projet de santé

**Le Directeur Délégué
aux Opérations**



Pierre PEIX

**La Directrice Déléguée
à la Gestion et à l'Organisation des Soins**



Annelore COURY

CIRCULAIRE : 20/2020

Date : 22/06/2020

Objet : Présentation de l'outil Rézone CPTS

Affaire suivie par : Département des professions de santé

Pour accompagner le déploiement sur le territoire des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), l'outil Rézone-CPTS a été développé par l'Assurance Maladie pour aider les porteurs de projets :

- dans l'élaboration de leur diagnostic territorial afin de faciliter notamment la détermination des actions prioritaires à engager dans le cadre de l'organisation de la communauté professionnelle,
- dans la détermination du territoire le plus adapté pour la constitution de la communauté professionnelle.

L'outil Rézone-CPTS est un outil de visualisation des caractéristiques démographiques et des données de santé des habitants du territoire de chaque commune. Il permet également d'obtenir des données sur l'offre de soins présente sur le territoire. Les utilisateurs peuvent choisir de manière dynamique les différentes communes sur lesquelles ils souhaitent constituer leur CPTS. En fonction des choix effectués, l'outil Rézone-CPTS génère des statistiques agrégées pour un territoire donné.

L'outil Rézone-CPTS a vocation à être enrichi de nouveaux indicateurs dans des versions ultérieures.

1. Accessibilité de Rézone-CPTS

L'accès à Rézone-CPTS se fait via le lien URL suivant : <http://rezonecpts.ameli.fr>

Les données qui y sont présentées sont accessibles et consultables par tous (professionnels, institutions, assurés), sur l'ensemble du territoire (données incomplètes pour le territoire de Mayotte).

La fonctionnalité « sauvegarder » permet d'enregistrer le territoire que l'utilisateur vient de composer et de le conserver pour une utilisation ultérieure. Après avoir sélectionné les communes du territoire, l'utilisateur peut cliquer sur « sauvegarder ». Une fenêtre apparaît afin d'enregistrer-sous un fichier au format .txt. Lors d'une utilisation ultérieure, le porteur de projet pourrait retrouver son territoire en utilisant la fonction « importer un projet Rézone CPTS » accessible sur la fenêtre d'ouverture de Rézone CPTS et en téléchargeant le fichier au format .txt précédemment téléchargé.

Pour utiliser cette fonctionnalité, l'utilisation du navigateur Mozilla Firefox est obligatoire.

La fonction « tout réinitialiser » permet de supprimer l'ensemble des communes sélectionnées et de partir sur un projet vierge.

Enfin, par défaut les communes sont groupées. Elles peuvent être dégroupées par le bouton « grouper/dégrouper plusieurs communes ».

2. Fonctionnalités

L'outil Rézone-CPTS permet l'accès à différentes données.

a. Accès à des données cartographiées

Après sélection par l'utilisateur d'une ou de plusieurs communes en cliquant directement sur les communes souhaitées sur la carte, l'outil Rézone-CPTS affiche :

- le nombre d'habitants (source : INSEE) ;
- le nombre total de professionnels de santé installés sur la ou les communes sélectionnées avec un sous-total par type de professions (spécialités médicales/dentaires, auxiliaires médicaux, pharmacies/laboratoires et fournisseurs/transports sanitaires/taxis conventionnés) ;
- le nombre d'établissements (ou services) sanitaires et médico-sociaux implantés sur le territoire sélectionné.

Il est à noter qu'à l'ouverture de la cartographie, les structures d'exercice coordonné (maisons de santé pluri professionnelles, CPTS et centres de santé) s'affichent automatiquement sur le territoire ou la région sélectionnée. Si l'utilisateur souhaite afficher d'autres unités ou entités de soins il peut les sélectionner en cliquant sur le bouton « cartographie des structures de soins ».

La fonction « Cartographie structures de soins » permet d'afficher sur la carte les lieux d'implantation des unités ou d'entités de soins suivantes :

- centres hospitaliers et centres hospitaliers régionaux,
- hôpitaux locaux,
- hôpitaux des armées,
- cliniques,
- maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) ayant conventionné avec l'Assurance Maladie et l'ARS,
- établissements de Soins de suite et de réadaptation (SSR),
- EHPAD,
- SSIAD et hospitalisation à domicile,
- centres de dialyse et structures alternatives aux centres,
- centres de santé.

b. Accès à des données en dynamique

- L'onglet « population du territoire » permet d'afficher des graphiques sur les caractéristiques démographiques des habitants.

- Une répartition des habitants du territoire sélectionnés en fonction de leur tranche d'âges : [0 ; 17 ans [, [18 ; 39 an [, [40 ; 64 an [, [65 ; 79 ans [, 80 ans et plus. Cette répartition est comparée aux données départementales, sous réserve de la présence sur le territoire d'au moins 11 habitants.
- La part de la population consommanche de 17 ans et plus exonérée au titre d'une ALD sur la population consommanche de 17 ans et plus totale du territoire. A titre de comparaison, le taux de population exonérée au titre d'une ALD au niveau départemental, régional et national est affiché.
- La part de la population consommanche de 17 ans et plus couverte par la complémentaire santé solidaire (C2S) sur la population consommanche de 17 ans et plus totale du territoire. A titre de comparaison, le taux de population consommanche de 17 ans et plus couverte par la complémentaire santé solidaire au niveau départemental, régional et national est affiché.
- L'onglet « indicateurs missions des CPTS » permet d'afficher des tableaux de données qui sont utiles pour répondre aux missions des CPTS définies dans l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI des CPTS).
 - Des données sur l'accès à un médecin traitant suivant des critères d'âge et de fragilité (patients en ALD, patient couvert par la C2S) avec une comparaison de ces taux au niveau départemental, régional et national. Ces statistiques sont mises à jour avec un rythme biannuel et concernent les habitants ayant consommé au moins un soin dans l'année civile de référence.
 - Des données sur la prévalence des pathologies (faisant partie de la liste des 30 affections de longue durée) sur le territoire parmi les habitants ayant consommé au moins 1 soin durant l'année. Ces taux de prévalence sont comparés aux taux départementaux, régionaux et nationaux. L'outil affiche en première intention le Top 5 des affections de longue durée sur le territoire. La fonctionnalité « cibler les prévalences » permet de sélectionner manuellement une affection de longue durée qui ne figurerait pas dans le top 5 afin d'en obtenir le taux de prévalence sur le territoire.
 - Des données portant sur des indicateurs de prévention : 9 indicateurs sont affichés pour le territoire et comparés à des moyennes départementales, régionales et nationales. Les indicateurs de prévention, calculés sur la base des habitants du territoire ayant consommé au moins 1 soin dans l'année, sont les suivants :
 - polymédication continue,
 - antibiorésistance,
 - dépistage du cancer du sein,
 - dépistage du cancer colorectal,
 - dépistage du cancer du col de l'utérus,

- vaccination contre la grippe saisonnière : personnes âgées,
 - vaccination contre la grippe saisonnière : personnes à risque,
 - vaccination contre la rougeole/oreillons/rubéole,
 - vaccination contre le méningocoque C
- L'onglet « données affinées offre de soins » permet d'afficher des données affinées sur les ressources en offre de soins disponible sur le territoire.
 - Des données portant sur la démographie des professionnels de santé. En cliquant sur « modifier le focus » l'utilisateur peut afficher la liste exhaustive des catégories de professions de santé pour lesquelles il souhaite obtenir des informations. Rézone CPTS permet d'afficher le nombre de professionnels de santé par catégorie sur le territoire avec un focus sur le nombre de professionnels de santé susceptibles de mettre fin à leur activité dans les années à venir compte tenu de leur âge (nombre de professionnels de santé de plus de 60 ans et nombre de professionnels de santé de plus de 65 ans). Les pharmaciens, biologistes et transporteurs sanitaires sont exclus de ces statistiques car ces derniers sont recensés dans les bases de l'Assurance maladie au nom de leur officine, de leur laboratoire ou de leur société.
 - Des données portant sur le nombre de patients différents vus par un professionnel de santé sur l'année. Ces données de « file active » sont disponibles, dans cette première version de l'outil, pour les médecins généralistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les orthophonistes. Il est à noter que l'activité des professionnels de santé exerçant sur plusieurs cabinets a été regroupée sur le cabinet principal déclaré à l'Assurance maladie. Une prochaine version proposera des données sur d'autres catégories de professionnels de santé. Des comparaisons au niveau départemental, régional et national sont également affichées. Lorsque le territoire choisi par l'utilisateur est composé de communes appartenant à plusieurs départements et/ou régions, les comparaisons affichées tiennent compte de cette particularité territoriale.
 - Des graphiques portant sur l'activité des professionnels de santé suivants : médecins généralistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes. Pour respecter les règles relatives à l'anonymisation des données d'activité, seule l'activité des professions de santé pour lesquelles au moins 5 professionnels de cette catégorie de professionnels sont présents dans chaque commune du territoire est présentée.
 - Un dénombrement des structures sanitaires et médico-sociales implantées sur le territoire. Une liste est pré-affichée en première intention. L'utilisateur a la possibilité de cliquer sur la fonction « modifier le focus » afin d'afficher l'exhaustivité des types de structures et d'en connaître le nombre sur le territoire. Le dénombrement affiché tient compte des entités géographiques des structures, par exemple, Rézone-CPTS affiche toutes les entités géographiques d'un CHU et pas uniquement le lieu d'implantation principal.

c. Accès à un rapport détaillé et exportable

La fonction « rapport dynamique » permet de consulter le zonage médecin spécialiste en médecine générale et indique pour chaque commune la qualification de la zone (ZIP : zone d'intervention prioritaire ou ZAC : zone d'action complémentaire, suivant les arrêtés de zonage des ARS de chaque région) ainsi que l'existence sur le territoire sélectionné de QPV aidés (quartier prioritaire de la ville). Cette section propose de cliquer sur un lien permettant d'accéder à Rézone Médecin (module aide à l'installation des médecins).

La fonction permet également d'obtenir sous forme de rapport détaillé l'ensemble des données accessibles en dynamique listées au sein du point 2.b de la présente circulaire. Des informations méthodologiques sur le traitement des données statistiques sont notamment explicitées. Des précisions sont notamment apportées quant à la nature et au taux de neutralisation éventuel des données pour certaines communes ayant un nombre insuffisant d'habitants permettant de réaliser des statistiques. Des points de repère et de comparaison sont par ailleurs proposés afin de mieux adapter le projet de santé des porteurs de projet à la situation spécifique du territoire retenu.

Ce rapport détaillé peut ensuite être téléchargé sous format PDF à partir du « rapport dynamique » ou du panneau de gauche de l'application avec la fonction « télécharger votre simulation territoriale ». Le rapport PDF propose la visualisation cartographique de la CPTS projetée, renseigne sur la construction de chaque indicateur et identifie les acteurs locaux pouvant accompagner les porteurs de projet à l'issue de ce premier diagnostic territorial.

d. Accès à des informations complémentaires utiles pour les porteurs de projet qui souhaitent constituer une CPTS et contractualiser avec l'Assurance Maladie et l'ARS

La fonction « Pour aller plus loin » permet aux porteurs de projets d'avoir des informations sur :

- la définition d'une CPTS et ses principales missions ;
- les modalités de création d'une CPTS avec notamment la présentation des 3 phases : émergence, conception et contractualisation (avec informations sur les institutions à contacter en fonction de l'état d'avancement du projet et sur les modalités de financement possibles).
- les documents à télécharger pour avoir plus d'information sur l'accord conventionnel interprofessionnel des CPTS.

Par ailleurs, le menu situé à gauche de l'application affiche le numéro d'appel unique 3608 et renvoie vers le site PAPS de la région au sein de laquelle est envisagé le projet de CPTS. Les liens vers d'autres portails institutionnels permettant de compléter le diagnostic territorial figurent également dans ce menu.

La fonction « Documentation technique » située tout en haut, à droite, de l'application permet d'afficher ou de télécharger :

- un glossaire des sigles utilisés,
- un glossaire des structures,
- un glossaire des indicateurs,
- un guide de prise en main de Rézone CPTS en 10 étapes.

3. Messages d' « alerte »

Plusieurs messages d'alerte peuvent être affichés lorsque l'utilisateur souhaite construire le territoire de sa communauté professionnelle :

Exemple

- « *Commune intégrée dans une CPTS labellisée* » lorsque la commune retenue est déjà couverte par une CPTS ».

Ces alertes ne sont pas bloquantes pour construire le territoire de la CPTS.

4. Communication

Différents supports de communication ont été réalisés par l'Assurance Maladie, notamment un flyer (en annexe) récapitulant les principales fonctionnalités de l'application.

5. Evolutions de la version de Rézone-CPTS V.0.0.2

Une nouvelle version de Rézone-CPTS est disponible, il est possible d'y accéder sur la même URL que la précédente version : <http://rezonecpts.ameli.fr> .

Cette version intègre notamment de nouveaux indicateurs, de nouveaux messages d'alerte et affiche des données affinées.

Les nouveaux indicateurs disponibles sont les suivants :

- Part des passages aux urgences non suivis d'une hospitalisation rapporté aux patients consommateurs (indicateur de suivi défini au sein de l'accord conventionnel interprofessionnel)
- Part des admissions directes en service médecine à la demande d'un médecin de ville sur le nombre d'hospitalisations dans ces services (indicateur de suivi défini au sein de l'accord conventionnel interprofessionnel)
- 6 nouveaux indicateurs en lien avec la prévention : traitement par psychotrope, traitement par benzodiazepine anxiolytique, traitement par benzodiazepine hypnotique, antibiorésistance chez les enfants de moins de 4 ans, antibioresistance chez les enfants de plus de 4 ans, taux de réponse au programme MTDents dans le cadre de la prévention et de l'hygiène dentaire
- Ajout de l'activité des orthophonistes et des orthoptistes (coefficient moyen pour chaque profession).

Les indicateurs d'accès aux soins «part des patients consommateurs sans médecin traitant » sont désormais affichés et calculés en fonction de la tranche d'âge considérée par l'indicateur tandis qu'ils étaient auparavant calculés au regard de l'ensemble de la population consommante quelle que soit la classe d'âge.

Une barre de défilement permet d'avertir l'utilisateur que le chargement des communes est en cours lorsqu'il génère un rapport d'aide au diagnostic. Il est à noter que l'outil ne permet pas de générer un rapport d'aide au diagnostic territorial comportant plus de 100 communes (limitation technique).

En termes d'affichage cartographique, il est désormais possible de distinguer les structures géographiques et juridiques des centres hospitaliers afin de connaître les différentes entités des centres hospitaliers.

La typologie des centres de santé est affichée dans le menu de gauche au sein de l'onglet Données affinées offre de soins/Démog. Struct, elle permet ainsi de dénombrer le nombre de centres de santé polyvalents, médicaux, dentaires ou infirmiers.

Un listage plus fin de l'ensemble des différents quartiers prioritaire de la ville a également été ajouté. A partir du dénombrement, l'internaute accèdera au listage (numéros) de ces quartiers avec un lien SIG qui donne des précisions supplémentaires (composition des quartiers etc....).

Enfin, en termes de communication et d'outil d'aide à l'utilisation de Rézone CPTS, un tutoriel vidéo a été ajouté dans la documentation technique qui présente l'outil de manière générale. Cette vidéo est également disponible sur youtube via ce lien url : https://www.youtube.com/watch?v=RqtAmyNeTx&feature=emb_logo).
